



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD  
SÉANCE DU 25 JANVIER 2024 À 18 HEURES 30  
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

Nombre de conseillers :  
en exercice : 58  
présents : 46  
absents représentés : 10  
absents excusés : 2

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 25 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de janvier à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 17 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

**Présents :**

Mesdames et Messieurs Françoise AGIER, Henri ARBEILLE, Jean-Luc ASCHARD, Alexandrine AZPEITIA, Patrick BENOIST, Jacqueline BENOIT-DELBAST, Francis BETBEDER, Hervé BOUYRIE, Emmanuelle BRESSOUD, Véronique BREVET, Pascal CANTAU, Valérie CASTAING-TONNEAU, Alain CAUNÈGRE, Géraldine CAYLA, Nathalie DARDY, Benoît DARETS, Jean-Claude DAULOUÈDE, Sylvie DE ARTECHE, Jean-Luc DELPUECH, Bertrand DESCLAUX, Mathieu DIRIBERRY, Gilles DOR, Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Régis DUBUS, Dominique DUHIEU, Pierre FROUSTEY, Louis GALDOS, Régis GELEZ, Olivier GOYENECHE, Isabelle LABEYRIE, Patrick LACLÉDÈRE, Pierre LAFFITTE, Alexandre LAPÈGUE, Isabelle MAINPIN, Aline MARCHAND, Élisabeth MARTINE, Nathalie MEIRELES-ALLADIO, Jean-François MONET, Damien NICOLAS, Pierre PECASTAINGS, Kelly PERON, Philippe SARDELUC, Alain SOUMAT, Serge VIAROUGE, Christophe VIGNAUD, Mickaël WALLYN.

**Absents représentés :**

Mme Armelle BARBE a donné pouvoir à M. Louis GALDOS, M. Lionel CAMBLANNE a donné pouvoir à M. Henri ARBEILLE, Mme Magali CAZALIS a donné pouvoir à M. Alexandre LAPÈGUE, Mme Frédérique CHARPENEL a donné pouvoir à M. Alain CAUNÈGRE, Mme Florence DUPOND a donné pouvoir à M. Alain SOUMAT, M. Eric LAHILLADE est suppléé par Mme Sandrine PETITGRAND, M. Cédric LARRIEU a donné pouvoir à Mme Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Mme Marie-Thérèse LIBIER a donné pouvoir à M. Mickaël WALLYN, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL a donné pouvoir à M. Régis GELEZ, M. Jérôme PETITJEAN a donné pouvoir à Mme Véronique BREVET.

Absents excusés : Madame Séverine DUCAMP, Monsieur Olivier PEANNE.

Secrétaire de séance : Madame Valérie CASTAING-TONNEAU.

**OBJET : ENVIRONNEMENT - GEMAPI - APPROBATION DE LA CANDIDATURE DE MACS À L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE AU TITRE DE L'ANNÉE 2024**

**Rapporteur : Madame Aline MARCHAND**

La Région Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec l'État et l'ADEME, souhaite réorganiser et renforcer le service public de conseil et d'accompagnement des ménages pour la rénovation énergétique de leurs logements.



L'objectif est une couverture du territoire régional par 50 à 60 plateformes de la réguichet unique de conseil/accompagnement pour la « rénovation énergétique de l'habitat ». Ces plateformes incitent à la rénovation énergétique globale performante et bas carbone de l'habitat privé et assurent notamment les missions suivantes :

- apporter une information de 1<sup>er</sup> niveau, un conseil personnalisé et un accompagnement de base « tiers de confiance » des ménages ;
- mettre en place une communication, une sensibilisation et une animation auprès des ménages (et des copropriétés) ;
- assurer une communication, une sensibilisation et une animation des professionnels, notamment pour adapter l'offre privée et favoriser la rénovation énergétique embarquée.

Les EPCI à fiscalité propre, aux côtés éventuellement d'autres acteurs publics ou privés, sont à la gouvernance des plateformes et participent à leur financement, le plus souvent dans un cadre mutualisé afin d'avoir les moyens nécessaires pour garantir la qualité de ce service public. À cette fin, chaque plateforme vise une couverture de 100 000 habitants, dans une logique de bassin de vie ou de périmètre de projet territorial, permettant le financement d'au moins 2 ETP dédiés.

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique, la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud a créé en 2016 sa plateforme de rénovation énergétique, dénommée « rénoMACS ». Elle a permis d'accompagner plus de 2 100 foyers dans leur projet de rénovation et a contribué à générer plus de 13 millions d'euros de travaux énergétiques performants.

MACS a été lauréate de trois appels à manifestation d'intérêt (AMI) lancés en juillet 2020, septembre 2021 et septembre 2022. Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la réorganisation de ce service public en 50 plateformes de la rénovation énergétique portées par des EPCI et collectivités de proximité assurait une couverture quasi-complète de la Nouvelle-Aquitaine.

Il est proposé à MACS de continuer à participer au réseau de plateformes avec la candidature à ce nouvel AMI, et de bénéficier ainsi du financement régional pour l'aide au fonctionnement pour l'année 2024.

Pour intégrer le réseau régional des plateformes de la rénovation énergétique France Renov en Nouvelle-Aquitaine et bénéficier des financements associés, les candidats doivent répondre aux éléments de cadrage posés par le présent AMI. Celui-ci s'appuie sur le rapprochement entre les travaux menés dans le cadre du Programme régional pour l'efficacité énergétique Nouvelle-Aquitaine (PREE) et le cadre posé par le Programme CEE « Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) » de l'État.

En lien avec l'augmentation de la demande des particuliers et les objectifs du territoire de devenir TEPOS (Territoire à Énergie POSitive), il est proposé à MACS de candidater en respectant le cahier des charges de l'AMI et de se fixer les objectifs suivants concernant les ménages :

- 750 accompagnements de premier niveau (conseil téléphonique),
- 550 conseils personnalisés (visite à domicile et remise d'un rapport technique personnalisé),
- 30 accompagnements des ménages pour des travaux de rénovation globale.

Pour 2024, sur un budget de fonctionnement prévisionnel de 218 400 €, hors subventions de MACS aux particuliers et actions de communication, une subvention de 81 221 € est demandée lors de la candidature, dont le dossier est annexé à la présente délibération. Une subvention est également en cours d'instruction auprès du conseil départemental pour un montant de 33 500 € en soutien au fonctionnement de la plateforme. En cas d'attribution des subventions, le reste à charge prévisionnel de MACS serait de 103 679 €.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

*VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;*

*VU la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;*

*VU le code de l'environnement ;*

*VU le code de l'énergie, notamment ses articles L. 232-1 et suivants et R. 232-1 et suivants ;*

*VU le code de la construction et de l'habitation, en particulier son article L. 326-1 ;*

*VU le code général des collectivités territoriales ;*





VU les statuts de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, tels PR/DCPPAT/2023/n° 12 en date du 13 février 2023 portant modification des statuts de la Communauté de communes ;

VU les délibérations du conseil communautaire en date des 17 décembre 2015, 27 septembre 2016, 2 mai 2017, 6 décembre 2018, 26 novembre 2020, 25 mars 2021 et 25 novembre 2021 portant définition et modifications de l'intérêt communautaire pour les compétences de MACS qui y sont soumises ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 17 décembre 2015 portant adoption de la feuille de route « Territoire à énergie positive » (TEPOS) 2016-2020 ;

VU le dossier de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt, ci-annexé ;

décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- d'approuver la candidature de MACS à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région Nouvelle-Aquitaine, pour le déploiement des plateformes de la rénovation énergétique, ainsi que le dossier de candidature, tel qu'annexé à la présente, pour l'année 2024,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toute formalité et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

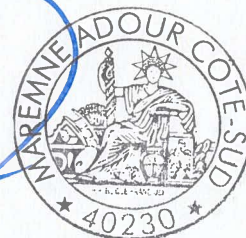
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 25 janvier 2024

Le président,

Pierre Froustey





RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

avec



**France  
Rénov'**

Le service public pour mieux  
rénover mon habitat

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié en ligne le 29/01/2024

ID : 040-244000865-20240125-20240125D06D-DE



## **APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT**

### **PLATEFORMES DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE**

**RÉSEAU FRANCE RENOV'  
NOUVELLE-AQUITAINE  
1<sup>er</sup> Janvier / 31 décembre 2024**

**DOSSIER DE CANDIDATURE**

*Document 2*

**Merci de ne pas modifier la structure et le texte original du dossier de candidature**





## DATE LIMITE DE DÉPÔT DE VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

⇒ Candidature attendue d'ici **le jeudi 26 octobre 2023**  
pour une opérationnalité de la Plateforme au 1<sup>er</sup> janvier 2024

## MODE DE REMISE DE VOTRE DOSSIER

Par courriel à l'adresse : [energie@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:energie@nouvelle-aquitaine.fr)

## DOCUMENTS À FOURNIR POUR LA CANDIDATURE

- Lettre de candidature du porteur de la plateforme
- Dossier de candidature renseigné (*présent Document 2*)
- Annexe financière au dossier de candidature renseignée (*Doc. 3 ou 3 bis*)
- Schéma détaillé et commenté du ou des parcours proposés par la Plateforme, en intégrant l'articulation avec les parcours OPAH/PIG des opérations programmées ANAH en cours ou en projet sur le territoire, et le positionnement éventuel de la structure en tant que Mon Accompagnateur Rénov
- Délibération de la structure porteuse et « conventions » signées (pourront être envoyées postérieurement au **26 octobre** mais avant fin décembre)
- Statuts de la structure porteuse
- RIB de moins de 3 mois

## CONTACTS

Direction de l'Énergie et du Climat

Service transition Énergétique des Territoires (Chargés de mission/référents plateformes)

- Véronique AUDHUY (départements 16, 19, 23, 24, 86, 87)  
Tél : 05.55.45.54.25 / [veronique.audhuy@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:veronique.audhuy@nouvelle-aquitaine.fr)
- Fabrice GUIGNARD (départements 17, 79, 86\_Gd Châtellerauld)  
Tél : 05.49.55.82.71 / [fabrice.guignard@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:fabrice.guignard@nouvelle-aquitaine.fr)
- Bénédicte HAMON (départements 33 Ouest, 40 et 64 Pays Basque)  
Tél : 05.57.57.82.93 / [benedicte.hamon@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:benedicte.hamon@nouvelle-aquitaine.fr)
- Nicolas TURPIN (départements 33 Est, 47 et 64 Béarn)  
Tél : 05.57.57.83.52 / [nicolas.turpin@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:nicolas.turpin@nouvelle-aquitaine.fr)

**N'hésitez pas à prévoir un temps d'échange avec le référent Plateforme de votre département avant le dépôt définitif de votre dossier (Contacts ci-dessus).**



## FICHE SIGNALÉTIQUE DE LA PLATEFORME

Le contenu de ce dossier de candidature doit répondre aux attentes précisées dans le **Document 1 « Cadre technique » de l'AMI.**

➤ **Nom de la Plateforme :**

rénoMACS.....

➤ **Plateforme sur même périmètre géographique en 2023 ?**

(Oui/non) : ...Oui.....

➤ **Nom de la structure porteuse de la Plateforme (qui conventionne avec la Région=bénéficiaire de la subvention SARE/Région) :**

Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud.....

➤ **Coordonnées :**

Adresse de la structure porteuse : Allée des Camélias.....

Code postal :40230.....

Commune : SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE.....

Téléphone : 0558772323.....

Courriel : contact@cc-macs.org.....

Site Internet : www.cc-macs.org.....

➤ **SIRET** : 244 000 865 00091.....

➤ **Statut juridique :**

APE : Administration publique générale (8411Z).....



➤ **Représentant légal :**

Nom/prénom/qualité :

Froustey/Pierre/Président.....

Email : contact@cc-macs.org.....

N° téléphone : 05 58 77 23 23.....

➤ **Elu(e) référent(e) en charge du dossier :**

Nom/prénom/qualité :

Marchand/Aline/Vice-Présidente en charge de l'environnement, la transition énergétique et la GEMAPI.....

Email : aline.marchand@cc-macs.org.....

➤ **Autre Elu(e) référent(e) en charge du dossier :**

Nom/prénom/qualité :

.....

Email : .....

➤ **Directeur/ Responsable de la Plateforme**

*Cette personne sera le contact privilégié pour l'envoi de certaines informations ou sollicitations émanant de l'ADEME et l'Anah.*

Nom/prénom

Gaboriaud/Florian.....

Fonction : Chef de projet Transition Energétique.....

Email : florian.gaboriaud@cc-macs.org.....

N° téléphone : 06 33 14 54 62.....

➤ **Référent administratif en charge du suivi de la subvention (si différent du Responsable) :**

Nom/prénom

.....

Fonction : .....

Email : .....

N° téléphone : .....



# PÉRIMÈTRE TERRITORIAL ET GOUVERNANCE DE LA PLATEFORME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT

## 1- TERRITOIRE COUVERT

### ➤ Territoire couvert :

Liste des EPCIs couverts :

CC MACS.....

Superficie totale du territoire couvert :611 km<sup>2</sup>.....

➤ **Population totale** du territoire couvert<sup>1</sup> : 69 473.....

Densité de population du territoire couvert : 115.....

➤ **Nombre de logements** sur le territoire: .....

.En habitat individuel \* : 38076.....

.En copropriété \* : 21981.....

.Part résidences secondaires\* :43.4 %.....

.Part de logements en location\* : 30 %.....

*\*Si donnée disponible*

## 2- PORTAGE ET GOUVERNANCE DE LA PLATEFORME

➤ **Organisation juridique retenue** (EPCI seul, EPCIs qui mutualisent leur démarche...) : cf. Document 1-Cadre technique de l'AMI section 2« Portage des Plateformes et couverture territoriale »

EPCI à fiscalité propre, détenteur des compétences Energie et Habitat

.....  
.....  
.....  
.....

<sup>1</sup> Selon le dernier recensement





➤ **Nature du lien entre les EPCIs couvertes et la structure porteuse**

(convention, adhésion...) : cf. Document 1-Cadre technique de l'AMI section 2 « Portage des Plateformes et couverture territoriale »

Non concerné

.....  
.....  
.....  
.....

➤ **Instances de gouvernance mises en place pour piloter et assurer le suivi de la Plateforme (comité de pilotage, comités techniques...) avec la liste des membres/partenaires associés, et la fréquence** : cf. Document 1-Cadre technique de l'AMI section 5 « Objectifs et missions des plateformes »

Un comité de pilotage de la plateforme est créé avec les acteurs impliqués dans le développement du marché de la rénovation :

- Professionnels : Chambre des métiers et de l'artisanat, CAPEB, FFB
- Experts et organismes de formation
- Etablissements publiques et leurs opérateurs (ADEME Nouvelle-Aquitaine, Région Nouvelle-Aquitaine, DDTM des Landes, Conseil départemental, Soliha Landes, ADIL, CAUE, Domolandes).

Des comités techniques auront lieu régulièrement sans préciser le nombre (à minima 2 par an).....

➤ **Dates prévisionnelles des Copils (2 obligatoires) :**

1<sup>er</sup> trimestre 2024 et 2<sup>ème</sup> trimestre 2024.....

.....

➤ **Modalités d'information/mobilisation des élus communautaires et communaux du territoire** couvert par la Plateforme :

Atelier thématique mensuel intercommunal sur l'environnement et la transition énergétique avec des élus représentants des 23 communes

.....  
.....  
.....  
.....



### RAPPEL- Organisation de comités de pilotage (extrait du Doc 1)

Afin d'assurer ses missions de guichet unique, le porteur de la Plateforme mettra en place une **gouvernance locale partenariale** associant à minima les acteurs publics et professionnels nécessaires à son fonctionnement et ses missions, ainsi qu'à la bonne coordination des politiques publiques régionales et nationales. Elle intègrera à minima la Région, l'ADEME, la DDT, la délégation locale de l'Anah, le Département, les maîtres d'ouvrage des opérations programmées présentes sur le territoire, l'ADIL, les Maisons France Service, les partenaires régionaux auxquels la Région et/ou l'Etat ont confié le portage de politiques ou outils participant à la rénovation énergétique de l'habitat (CARTTE...), la CAPEB, la FFB... ainsi que tout autre acteur potentiel à mobiliser dans la perspective d'un guichet unique « Habitat » en 2025.

Le **comité de pilotage** mis en place se **réunira au minimum deux fois par an** pour favoriser la mise en synergie des actions et politiques des différents acteurs et assurer le suivi des objectifs qualitatifs et quantitatifs de la Plateforme (un au 1<sup>er</sup> trimestre pour réaliser notamment le bilan de l'année n-1 et le lancement de l'année n, le second à mi ou fin d'année).

Dans le cadre de ses missions, le porteur de la Plateforme assure l'animation des nombreux acteurs locaux de la rénovation énergétique du logement et de l'immobilier (acteurs bancaires, agences immobilières, négociants,...). Ils les associent dans la définition et la mise en œuvre des politiques selon le degré et modalités définis localement.

## 3- LIENS AVEC LES POLITIQUES LOCALES EXISTANTES ET PÉRIMÈTRE DU GUICHET UNIQUE

### ➤ La Plateforme répond-elle aux objectifs définis dans vos documents de planification ? Merci de préciser lesquels (PCAET, TEPOS, PLH...)

La Communauté de communes MACS s'est engagée par délibération de son conseil communautaire le 22 septembre 2014, dans une démarche de transition énergétique visant un territoire qui produit autant d'énergie, 100% renouvelable, qu'il en consomme. (TEPOS)

La rénovation énergétique des logements est un des axes prioritaires de la démarche.

Dans le cadre de son PLH élaboré en 2015, l'un des enjeux majeurs est de favoriser la qualité du parc de logements, en encourageant la rénovation énergétique des logements les plus consommateurs.



Avec la nouvelle mandature, le territoire s'est engagé en 2019 dans la démarche de transition écologique « Néo Terra ». En 2021, La communauté de communes MACS et ses communes ont élaboré un projet de territoire avec l'accompagnement de l'AUDAP, permettant d'intégrer la transition écologique et la cohésion dans ce territoire en pleine transformation. La continuité de ce projet de territoire sera notamment d'élaborer une feuille de route transition écologique opérationnel qui répondra aux exigences départementales, avec la stratégie de transition énergétique du CD40, et du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine en respectant ses engagements « Néo Terra ».....



➤ **Liste et périmètre des programmes Anah existants ou à venir sur le territoire :**

Programme (OPAH, PIG, VOC, POPAC)	Nom de l'opération	Territoire couvert	Porteur	Opérateur	Début/Fin	Précision (volet copropriété...)
PLH		MACS	MACS		Elaboration 2023/2025	



➤ **Existe-t-il un délégataire des aides à la pierre sur votre territoire ?**

**Si oui, préciser son nom et le niveau de délégation**

Non.....  
.....  
.....

➤ **La structure porteuse était-elle agréée « opérateur Anah » ?**

Non.....

➤ **La structure porteuse a-t-elle ou va-t-elle déposer un dossier pour être agréée Mon Accompagnateur Rénov' ? Non**

**Si oui,**

**Pour quelle cible la structure envisage-t-elle de proposer cet accompagnement MAR ?**

- Ménages aux revenus modestes et très modestes des OPAH/PIG dont elle est porteuse ?
- Ménages aux revenus modestes et très modestes en secteur diffus ?
- Ménages aux revenus intermédiaires
- Ménages aux revenus supérieurs

**Les audits énergétiques de la prestation de MAR seront ils réalisés :**

- En régie
- Par un prestataire

➤ **La structure porteuse envisage-t-elle d'apporter un soutien financier pour la mobilisation de Mon Accompagnateur Rénov' en complément de l'aide CEE/Etat ?**

**Si oui, pour quel public ?**

Non.....





➤ **Périmètre du guichet unique proposé aux habitants :**

- Plateforme de la rénovation énergétique
- Guichet unique « Habitat » intégrant d'autres politiques habitat (adaptation des logements aux personnes âgées et/ou handicapées, insalubrité...)

**Outre la rénovation énergétique, merci de préciser le périmètre et les services proposés par votre guichet unique « Habitat » :**

- La rénovation des logements dégradés
- L'adaptation du logement
- Le développement de l'offre locative
- Conseils juridiques (accompagnement des locataires et propriétaires)
- L'accession à la propriété
- Insalubrité
- Autre

.....

.....

.....

.....

.....

.....



**4- RÉNOVATION DES COPROPRIÉTÉS :**

➤ **Un diagnostic territorial a-t-il déjà été réalisé (repérage/inventaire des copropriétés du territoire, localisation mais également caractérisation de ces copropriétés : typologie, fragilité...) ? Si oui, quelles en sont les conclusions :** En cours d'élaboration dans le cadre du nouveau

PLH.....  
.....  
.....  
.....

➤ **Une stratégie d'action a-t-elle été définie ? Si oui laquelle ?**

Non.....  
.....  
.....  
.....

**5- APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT :**

**Copropriété :** Votre collectivité porteuse souhaite elle se faire accompagner pour commencer ou poursuivre sa stratégie copropriété :

Oui  Non

**Petit Tertiaire Privé :** Souhaitez-vous bénéficier d'une action « collective territorialisée »

Oui  Non

Laquelle ? : .....

Si oui merci de vous manifester auprès de Nicolas Turpin le plus tôt possible



# MISSIONS, FONCTIONNEMENT ET MOYENS DE LA PLATEFORME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

## 6- PILOTAGE TECHNIQUE DE LA PLATEFORME

➤ **Préciser les modalités d’organisation mises en place pour assurer le pilotage technique de la Plateforme** au sein de la structure porteuse (service pilote, coordination entre services énergie et habitat, etc...) :  
Service piloté par le service Environnement. Coordination avec le service Habitat pour faire le lien avec le PLH.....

➤ **Nom/ Prénom de l’interlocuteur technique de la Plateforme pour la Région:**

Gaboriaud/Florian.....

**Collectivité de rattachement/service** :...MACS/Service Environnement...

.....

**Email** :...florian.gaboriaud@cc-macs.org.....

**Téléphone** :...06 33 14 54 62.....

**Temps dédié** :...0.3 ETP.....

**Autres missions assurées par ailleurs** :.....

Mise en place du PCAET

Développement des ENR (PV, AGriPV, EMR, Méthanisation...) dont pilotage de la SEM MACS Energies

Développement de la mobilité alternative (bornes de recharge pour véhicules électriques, station GNV...),

.....

.....

## 7- OBJECTIFS ET MISSIONS DE LA PLATEFORME

➤ **Présentation de la stratégie de la Plateforme** et liens avec les stratégies énergie/logement du territoire et les priorités du PREE

*(cf. Document 1-Cadre technique de l’AMI section « Enjeux et objectifs de la rénovation énergétique du logement en Nouvelle-Aquitaine »):*



La communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud a décidé de mener une action en faveur de la rénovation énergétique de l’habitat sur son territoire. Cette action fait partie d’une part de la feuille de route « Territoire à Energie Positive 2016-2020 » et d’autre part du Programme Local de l’Habitat.

La collectivité a décidé en 2016 de mettre en place une Plateforme Locale de rénovation énergétique de l’habitat expérimentale avec comme objectif général de créer les conditions de massification de la rénovation énergétique des résidences principales. Cet objectif se traduit par deux actions principales et conjointes :

- Inciter les particuliers à rénover puis les accompagner (visites, montage de dossier de financement, suivi global)
- Mobiliser et former les professionnels du bâtiment : aide à la création de groupement d’artisans capable de proposer une offre de rénovation énergétique globale

La communauté de communes a décidé de s’engager pour la rénovation à très faible consommation d’énergie des maisons individuelles du territoire et plus particulièrement les résidences principales qui représentent 70 % du parc de logement.

Pour cela, elle a décidé, en pilote sur la Région Nouvelle-Aquitaine, de s’appuyer sur une méthode originale et opérationnelle de rénovation à très faible consommation d’énergie des maisons individuelles : le dispositif DORéMI (Dispositif Opérationnel de Rénovation énergétique des Maisons Individuelles), déployé à l’échelle de la Région avec le programme Facilaréno depuis 2019.

.....  
.....  
.....  
.....

➤ **Programmes de sensibilisation, communication, animation pour les ménages (dont les copropriétés) et les professionnels.**

*Merci de présenter ci-dessous les différents programmes prévisionnels de façon détaillée, et de répercuter ces éléments de façon synthétique, dans le Document 3 « : Annexe financière au dossier de candidature » -Onglet A1bis\_PgActionsSensib :*

- Campagne réseaux sociaux « Profils de rénovation » pour inciter les publics modestes – Janvier/Février 2024
- Campagne d’affichage Abribus - Octobre/Novembre 2024

Refonte du site internet pour intégrer la partie informative au site de MACS.  
L’outil de programmation sera actualisé pour plus d’efficacité et permettre de faire le lien avec SARENOV.....

**8- ORGANISATION POUR LA RÉALISATION DES ACTES METIERS**

➤ **Présentation de l’organisation technique générale de la Plateforme (Articulation entre les intervenants, locaux mis à disposition etc.)**







➤ **Détail des modalités de réalisation des actes métiers** (en régie, via un partenaire subventionné, via un prestataire dans le cadre d'un marché public) (cf. Document 1-Cadre technique de l'AMI section 3 « Mise en œuvre des missions et moyens humains ») :

<b>Actes obligatoires</b>	<b>A1</b>	<b>A2</b>	<b>A4</b>
Organisation (Régie/Partenariat/Marché public)	Marché public	Marché public	
Nom du Partenaire/Prestataire	En cours d'instruction	En cours d'instruction	

Précisions si organisation complexe :

.....

.....

.....

.....

➤ **Nombre d'ETP dédiés au fonctionnement de la Plateforme**

**En régie :**

- dont coordination de la Plateforme : ...0.3.....
- dont Conseillers France Rénov' : .....
- dont autres agents (ex : accueil, standard...) : ...0.1.....

**Partenaire/Prestataire** (si plusieurs partenaires ou prestataires **préciser** le nombre d'ETP par structure):

- dont coordination de la Plateforme : .....
- dont Conseillers France Rénov' : 1.2.....
- dont autres agents (ex : accueil, standard...) : .....

➤ **Modalités de stockage/conservation pendant 9 ans des justificatifs techniques des actes réalisés :**



Un compte-rendu technique de l'acte est communiqué au particulier via notre plateforme internet, hébergé par la société IF Technologie, basée à Saint-Geours-de-Maremne (40).

.....  
.....

➤ **Les outils numériques :**

**La saisie des actes réalisés conformément au guide des actes métiers SARE est obligatoire et conditionne le versement de la subvention SARE/Région**

**Pour rappel, l'outil SARENOV est mis à disposition des Plateformes pour que les actes soient saisis et suivis (cf. Document 1-Cadre technique de l'AMI section 6 « Outils de suivi, justificatifs et indicateurs »)**

**Vous avez la possibilité d'utiliser un autre outil métier, mais vous devez vous assurer qu'il soit compatible et que les données puissent être téléversées dans l'outil TBS.**

**Si vous êtes dans ce cas, merci d'indiquer l'outil métier que vous utilisez :**

Clicmap/SARENOV.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Son Interopérabilité avec TBS est-elle déjà testée et opérationnelle (échange avec l'ADEME ?) ?**

**Des échanges ont eu lieu avec l'ADEME et l'interopérabilité doit être mise en place en 2024.....**  
.....  
.....

**9- BUDGET PRÉVISIONNEL et OBJECTIFS par ACTES**

➤ **Détail de la Demande de soutien financier au titre du présent AMI (en lien avec les objectifs de réalisation d'actes) et présentation du Budget de la Plateforme :**

**Merci de renseigner le Document 3 ou 3 bis « Annexe financière au dossier de candidature »- onglets A1\_CalculSUB, A1bis\_PgActionsSensib et A2\_PlanFinanct**



➤ **En cas de portage par une structure associative, merci de préciser les modalités mises en place pour assurer une comptabilité analytique (traçabilité des 20% d'autofinancement par les EPCI) :**

.....  
.....  
.....  
.....

**MOBILISATION, ACCUEIL, PARCOURS PROPOSÉS**

**10- MOBILISATION DES PUBLICS CIBLES ET ACTEURS**

➤ **Stratégie de communication envisagée** (ou déjà mise en place et son évolution, utilisation de la marque France Rénov' ....) :  
Stratégie diffuse avec une communication générale sur les médias de l'EPCI (journal intercommunal, réseaux sociaux, abribus). Une évolution est prévue en 2024 pour mieux cibler les publics précaires et bénéficiant des aides aux travaux les plus intéressantes. La marque France Rénov' est intégrée dans nos supports de communication mais la marque rénoMACS est aujourd'hui mieux identifiée de par son antériorité.....

➤ **Stratégie de mobilisation des acteurs/partenaires relais** (CCAS, secrétariat de mairie...) :  
Mobilisation des communes via les ateliers intercommunaux spécifiques à l'environnement. Les 23 communes y sont représentées par des élus municipaux. Les communes sollicitent l'EPCI pour travailler à la communication du service dans les médias communaux.....



## 11- ACCUEIL ET CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC

➤ **Modalités d'accueil** : physique, téléphonique, numérique, lieux (si accueil physique), calendrier, plages d'ouverture...

Accueil physique au siège de MACS avec des permanences les mercredis et jeudis entre 14h et 16h30.

Accueil téléphonique avec rappel en moins de 48h si nécessaire.

Une semaine de fermeture pendant les fêtes de fin d'année.

Demande de RDV possible via le site internet de rénoMACS, par mail et par téléphone.....

.....  
.....

➤ **Présence sur le territoire, proximité avec les habitants** (permanences...) :

Accueil physique au siège de MACS à Saint-Vincent-de-Tyrosse avec des permanences les mercredis et jeudis entre 14h et 16h30.

Possibilité de décentralisées des permanences en fonction des besoins des communes.....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

➤ **Gestion du standard téléphonique** : personnel, organisation...

Standard téléphonique géré par Soliha et l'accueil de MACS

.....  
.....  
.....  
.....

➤ **Modalités pour assurer la continuité du service public** durant les périodes de congés des Conseillers ?

L'équipe de Soliha assure une continuité de service et un renforcement du service si nécessaire



## 12- PARCOURS DES USAGERS

➤ **Joindre en annexe le schéma détaillé et commenté du ou des parcours proposés par la Plateforme, en intégrant l’articulation avec les parcours OPAH/PIG des opérations programmées ANAH en cours ou en projet sur le territoire, et le positionnement éventuel de la structure en tant que Mon Accompagnateur Rénov** (même si la structure ne porte pas d’opération programmée)

*(Cf. Document 1-Cadre technique de l’AMI section 5.2 « Les missions des Plateformes France Rénov’ »)*

➤ **Partenariats envisagés avec les Maisons France Service** (à préciser et reporter dans le schéma mentionné ci-dessus)

Pas de partenariat envisagé

.....  
.....  
.....  
.....

➤ **La Plateforme** (ou les collectivités impliquées) **prévo(en)t-elle(s) d’apporter des aides financières aux particuliers pour leurs travaux** de rénovation énergétique et si oui, lesquelles ?

MACS apporte une aide financière aux publics modestes et très modestes :

- Aide à l’isolation des combles en matériaux biosourcés de 500 €
- Aide à la rénovation globale d’un montant de 50€/m<sup>2</sup> plafonné à 5000 € pour un niveau de performance BBC de 50 kWhep/m<sup>2</sup>/an.....

.....





**FICHE COORDONNÉES DE LA PLATEFORME  
POUR COMMUNICATION AUPRES DU PUBLIC**

*Il s'agit des coordonnées qui figureront sur le site national France Rénov' et sur le site régional*

➤ **Nom de la Plateforme :**  
rénoMACS.....

➤ **Courriel :** renovation.habitat@cc-macs.org

➤ **N° de téléphone :** 05 58 70 00 22.....

➤ **Adresse de la Plateforme (si accueil physique) :** All. des camélias, 40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse .....

➤ **Adresse site Web (si existant) :** <https://www.cc-macs.org/urbanisme/-/environnement/-/cadre-de-vie/environnement/transition-ecologique/>  
.....

➤ **Adresse, jours et horaires de tous les accueils physiques :**

**Permanence n°1 :**

**Nom :** .....

**Adresse :** All. des camélias, 40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse

**Jours et Horaires d'ouverture :** Mercredi et Jeudi : 13h30 – 16h30...

**Nom :** .....

**Adresse :** .....

**Jours et Horaires d'ouverture :** .....  
.....

➤ **Informations diverses :**  
.....  
.....  
.....  
.....



**FICHE COORDONNÉES DES NOUVEAUX UTILISATEURS  
POUR LA BASE DE DONNÉES RÉGIONALE (BDDRénov')**

**Pour les anciens utilisateurs il est inutile de refaire une fiche de coordonnées**

**Attention, merci de vérifier l'exactitude des informations renseignées dans la Base de données existante BDD Rénov' et de :**

**- nous indiquer si des comptes utilisateurs doivent être supprimés et lesquels**

**- pour chaque conseiller, vérifier le métier, le type d'actes réalisé par les conseillers et les activités connexes :**

.....  
.....

**- mentionner ci-dessous si des comptes doivent être créés pour de nouveaux utilisateurs**

**Coordonnées des utilisateurs pour accéder aux outils numériques du programme SARE**

**Utilisateur 1 :**

**Nom : Gaboriaud.....**

**Prénom : Florian.....**

**Email : florian.gaboriaud@cc-macs.org.....**

**N° de téléphone : 06 33 14 54 62.....**

**Structure de rattachement (employeur) : CC MACS.....**

**Direction/Service de rattachement : Service Environnement.....**

**Fonction/Métier:**

Conseiller

Conseiller / Directeur

Directeur

Prestataire

**Autre : Chef de projet Transition Energétique.....**

**Actes SARE réalisés par l'utilisateur (le cas échéant) :**

.....  
.....

**Demande accès :**



- SARENOV :
  - Conseiller
  - Directeur

- TBS

**Activités connexes :**

- Référent Mobilisation des professionnels
- Référent Mobilisation des ménages
- Référent Petit Tertiaire Privé
- Missions de mobilisation des professionnels du bâtiment
- Missions de mobilisation des professionnels de la transaction immobilière
- Missions d'animation du réseau
- Missions de mobilisation des ménages
- Missions de mobilisation des petites entreprises tertiaires privées

**Utilisateur 2 :**

Nom : GUERIN.....

Prénom : Harold.....

Email : thermiciens.landes@soliha.fr.....

N° de téléphone : 0558700022.....

Structure de rattachement (employeur) : Soliha Landes.....

Direction/Service de rattachement : Energie.....

**Fonction/Métier:**

- Conseiller
- Conseiller / Directeur
- Directeur
- Prestataire

Autre : .....

**Actes SARE réalisés par l'utilisateur (le cas échéant) :**

A1 et A2.....

.....

**Demande accès :**

- SARENOV :
  - Conseiller
  - Directeur



TBS

**Activités connexes :**

- Référent Mobilisation des professionnels
- Référent Mobilisation des ménages
- Référent Petit Tertiaire Privé
- Missions de mobilisation des professionnels du bâtiment
- Missions de mobilisation des professionnels de la transaction immobilière
- Missions d'animation du réseau
- Missions de mobilisation des ménages
- Missions de mobilisation des petites entreprises tertiaires privées

**Utilisateur 3 :**

Nom : .....

Prénom : .....

Email : .....

N° de téléphone : .....

Structure de rattachement (employeur) : .....

Direction/Service de rattachement : .....

Fonction/Métier:

- Conseiller
- Conseiller / Directeur
- Directeur
- Prestataire

Autre : .....

**Actes SARE réalisés par l'utilisateur (le cas échéant) :**

.....  
.....

**Demande accès :**

- SARENOV :
  - Conseiller
  - Directeur

TBS

**Activités connexes :**



- Référent Mobilisation des professionnels
- Référent Mobilisation des ménages
- Référent Petit Tertiaire Privé
- Missions de mobilisation des professionnels du bâtiment
- Missions de mobilisation des professionnels de la transaction immobilière
- Missions d'animation du réseau
- Missions de mobilisation des ménages
- Missions de mobilisation des petites entreprises tertiaires privées

**Utilisateur 4 :**

**Nom :** .....

**Prénom :** .....

**Email :** .....

**N° de téléphone :** .....

**Structure de rattachement (employeur) :** .....

**Direction/Service de rattachement :** .....

**Fonction/Métier:**

- Conseiller
- Conseiller / Directeur
- Directeur
- Prestataire

**Autre :** .....

**Actes SARE réalisés par l'utilisateur (le cas échéant) :**

.....  
.....

**Demande accès :**

- SARENOV :
  - Conseiller
  - Directeur

TBS

**Activités connexes :**

- Référent Mobilisation des professionnels
- Référent Mobilisation des ménages





- Référent Petit Tertiaire Privé
- Missions de mobilisation des professionnels du bâtiment
- Missions de mobilisation des professionnels de la transaction immobilière
- Missions d'animation du réseau
- Missions de mobilisation des ménages
- Missions de mobilisation des petites entreprises tertiaires privées

**Utilisateur 5 :**

Nom : .....

Prénom : .....

Email : .....

N° de téléphone : .....

Structure de rattachement (employeur) : .....

Direction/Service de rattachement : .....

Fonction/Métier:

- Conseiller
- Conseiller / Directeur
- Directeur
- Prestataire

Autre : .....

Actes SARE réalisés par l'utilisateur (le cas échéant) :

.....  
.....

Demande accès :

- SARENOV :
  - Conseiller
  - Directeur

TBS

Activités connexes :

- Référent Mobilisation des professionnels
- Référent Mobilisation des ménages
- Référent Petit Tertiaire Privé
- Missions de mobilisation des professionnels du bâtiment
- Missions de mobilisation des professionnels de la transaction immobilière



- Missions d'animation du réseau
- Missions de mobilisation des ménages
- Missions de mobilisation des petites entreprises tertiaires privées

**Utilisateur 6 :**

**Nom :** .....

**Prénom :** .....

**Email :** .....

**N° de téléphone :** .....

**Structure de rattachement (employeur) :** .....

**Direction/Service de rattachement :** .....

**Fonction/Métier:**

- Conseiller
- Conseiller / Directeur
- Directeur
- Prestataire

**Autre :** .....

**Actes SARE réalisés par l'utilisateur (le cas échéant) :**

.....  
.....

**Demande accès :**

- SARENOV :
  - Conseiller
  - Directeur

TBS

**Activités connexes :**

- Référent Mobilisation des professionnels
- Référent Mobilisation des ménages
- Référent Petit Tertiaire Privé
- Missions de mobilisation des professionnels du bâtiment
- Missions de mobilisation des professionnels de la transaction immobilière
- Missions d'animation du réseau
- Missions de mobilisation des ménages
- Missions de mobilisation des petites entreprises tertiaires privées



**Utilisateur 7 :**

**Nom :** .....

**Prénom :** .....

**Email :** .....

**N° de téléphone :** .....

**Structure de rattachement (employeur) :** .....

**Direction/Service de rattachement :** .....

**Fonction/Métier:**

- Conseiller
- Conseiller / Directeur
- Directeur
- Prestataire

**Autre :** .....

**Actes SARE réalisés par l'utilisateur (le cas échéant) :**

.....  
.....

**Demande accès :**

- SARENOV :
  - Conseiller
  - Directeur

TBS

**Activités connexes :**

- Référent Mobilisation des professionnels
- Référent Mobilisation des ménages
- Référent Petit Tertiaire Privé
- Missions de mobilisation des professionnels du bâtiment
- Missions de mobilisation des professionnels de la transaction immobilière
- Missions d'animation du réseau
- Missions de mobilisation des ménages
- Missions de mobilisation des petites entreprises tertiaires privées

**Utilisateur 8 :**

**Nom :** .....



**Prénom :** .....

**Email :** .....

**N° de téléphone :** .....

**Structure de rattachement (employeur) :** .....

**Direction/Service de rattachement :** .....

**Fonction/Métier:**

- Conseiller
- Conseiller / Directeur
- Directeur
- Prestataire

**Autre :** .....

**Actes SARE réalisés par l'utilisateur (le cas échéant) :**

.....  
.....

**Demande accès :**

- SARENOV :
  - Conseiller
  - Directeur

TBS

**Activités connexes :**

- Référent Mobilisation des professionnels
- Référent Mobilisation des ménages
- Référent Petit Tertiaire Privé
- Missions de mobilisation des professionnels du bâtiment
- Missions de mobilisation des professionnels de la transaction immobilière
- Missions d'animation du réseau
- Missions de mobilisation des ménages
- Missions de mobilisation des petites entreprises tertiaires privées

Nom de la Plateforme : rénoMACS  
 Nom du Porteur de la Plateforme : CC MACS

ANNEXE 1 / PROGRAMME D'ACTIONS ANNUEL - CALCUL DE LA SUBVENTION

*\*Compléter les cases vides (blanches)\**

SUBVENTION EN FONCTIONNEMENT / ACTES C1, C3 et aides complémentaires

Actes	Barème de l'acte	Population de la Plateforme	Plafond total des dépenses prises en compte pour estimer le co-financement AMI	Règles de cofinancement de l'AMI	Subvention prévisionnelle AMI Plateforme	Part SARE (50%)	Part Région (30%)	Autofinancement plateforme (20%)
C1 / Sensibilisation, Communication, Animation des ménages	0,08	69 473	5 789,42	80% du plafond total des dépenses	4 631,53	2 894,71	1 736,83	1 157,88
C3 / Sensibilisation, Communication, Animation des professionnels de la rénovation et des acteurs publics locaux	0,10	69 473	6 947,30	80% du plafond total des dépenses	5 557,84	3 473,65	2 084,19	1 389,46
Aide complémentaire attribuée "Sans Condition"	10 000 €	10 000	10 000	100% du plafond total des dépenses	10 000	5 000,00	5 000,00	
Aide complémentaire "Plateforme d'au moins 50 000 hab ou couvrant plusieurs EPCI"	Si vous êtes éligible, merci de reporter 15 000 € ci-contre →	15 000	15 000	100% du plafond total des dépenses	15 000	7 500,00	7 500,00	
<b>TOTAUX</b>			<b>37 736,72</b>		<b>35 189,37</b>	18 868,36	16 321,02	2 547,34
	Contrôles		37 736,72		35 189,37			

SUBVENTION EN FONCTIONNEMENT / ACTES A1, A2, A4

Actes	Barème de l'acte	Objectifs prévisionnels en nombre d'actes	Plafond total des dépenses prises en compte pour estimer le co-financement AMI	Règles de cofinancement de l'AMI	Subvention prévisionnelle AMI Plateforme	Part SARE (50%)	Part Région(30%)	Autofinancement (20%)
Missions obligatoires A1 / Information de premier niveau (ménages)	8	750	6 000	80%	4 800,00	3 000,00	1 800,00	1 200,00
A2 / Conseil personnalisé (ménages)	50	550	27 500	80%	22 000,00	13 750,00	8 250,00	5 500,00
A4 Ménages / Accompagnement pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	800	30	24 000	80%	19 200,00	12 000,00	7 200,00	4 800,00
Missions optionnelles A1 / Information de premier niveau (copropriétés)	8	5	40	80%	32,00	20,00	12,00	8,00
A2 copropriétés / Conseil personnalisé	150		0	80%	0,00	0,00	0,00	0,00
A4 Copropriétés / Accompagnement des copropriétés pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	4 000		0	80%	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX</b>			<b>57 540</b>		<b>46 032,00</b>	28 770,00	17 262,00	11 508,00
	Contrôles		57 540		46 032,00			

Est à renseigner lors de la demande du solde de la subvention			Tableau interne pour la Région (suivi de la convention régionale)				
Actes réalisés	Plafonds sur actes réalisés	Subvention sur actes réalisés	Actes pris en compte dans la convention régionale	Plafond pris en compte dans la convention régionale	Part SARE (50%)	Part Région (30%)	Autofinancement (20%)
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00			0,00	0,00	0,00

↑  
Part variable de la subvention de fonctionnement sur actes réalisés

	TOTAL	SARE	REGION
TOTAL SUBVENTION PREVISIONNELLE FONCTIONNEMENT -TOUS ACTES CONFONDUS	81 221,37	47 638,36	33 583,02
Arrondi à...	81 221	47 638	33 583
		tronqué	tronqué
<b>TOTAL Dépenses prises en comptes (assiette éligible)</b>	<b>95 276,72</b>		
TOTAL Autofinancement	14 055,34		

**SUBVENTION JUSTIFIEE SUR ACTES REALISES :**  
 Subvention actes C1, C2, C3 + Primes de la Région mobilisées + Part variable de la subvention de fonctionnement sur actes réalisés

↙ 35 189,37 | Ne peut être supérieure à la subvention prévisionnelle donc ramenée à 100% de la subvention prévisionnelle soit →  

Attention, la subvention versée dépend également des dépenses éligibles réalisées et justifiées (cf. annexe 2)





Nom de la Plateforme : rénoMACS

Nom du Porteur de la Plateforme : CC MACS

ANNEXE 2 / PLAN DE FINANCEMENT

Pour rappel, pour chaque plan de financement,  
 le montant total des dépenses doit être égal au montant total des recettes

BUDGET GLOBAL DE LA PLATEFORME (période du 1er janvier au 31 décembre 2024)

DÉPENSES

NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT PRÉVISIONNEL	DÉPENSES RÉALISÉES (à renseigner lors de la demande de solde)
Dépenses de personnel (interne) - Salaires et charges	25 000 €	
Dépenses de déplacement et de formation (interne)	7 000 €	
Dépenses d'équipement et de Prestations dédiées aux actes métiers	150 000 €	
Charges connexes liées à cette opération	36 400 €	
Partenariat sur actes métiers (subvention versée)	0 €	
<b>TOTAL</b>	<b>218 400 €</b>	<b>0,00 €</b>

RECETTES

NATURE DE LA RECETTE	MONTANT PRÉVISIONNEL	RECETTES RÉALISÉES (à renseigner lors de la demande de solde)
SUB-Région Nouvelle-Aquitaine - Part Région	33 583 €	
SUB-Région Nouvelle-Aquitaine - Part SARE	47 638 €	
Autres financeurs - A préciser.....	0 €	
Autofinancement	0 €	
<b>TOTAL</b>	<b>81 221 €</b>	<b>0,00 €</b>

Veiller à ce que le montant total Dépenses = Recettes

PLAN DE FINANCEMENT DE L'ASSIETTE ÉLIGIBLE (période du 1er janvier au 31 décembre 2024)

MONTANT ASSIETTE ÉLIGIBLE (plafond de dépenses prises en compte par le SARE) **95 276,72**

DÉPENSES

NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT PRÉVISIONNEL	DÉPENSES RÉALISÉES
Dépenses de personnel (interne) - Salaires et charges	0 €	
Dépenses de déplacement et de formation (interne)	0 €	
Dépenses d'équipement et de Prestations dédiées aux actes métiers	81 221 €	
Charges connexes liées à cette opération	0 €	
Partenariat sur actes métiers (subvention versée)	0 €	
<b>TOTAL</b>	<b>81 221 €</b>	<b>0,00 €</b>

RECETTES

NATURE DE LA RECETTE	MONTANT PRÉVISIONNEL	RECETTES RÉALISÉES
SUB-Région Nouvelle-Aquitaine - Part Région	33 583 €	
SUB-Région Nouvelle-Aquitaine - Part SARE	47 638 €	
Autres financeurs - A préciser.....	0 €	
Autofinancement	0 €	
<b>TOTAL</b>	<b>81 221 €</b>	<b>0,00 €</b>

Veiller à ce que le montant total Dépenses = Recettes

**Nom de la Plateforme : rénoMACS**  
**Nom du Porteur de la Plateforme : CC MACS**

**Calcul des charges connexes**

Dépenses	Montant global de la dépense	Clef de répartition	Montant charges connexes proratisées éligibles	Charges directes / connexes
<b>60 - Achats</b>				
<b>604 - Achat d'études et de prestations de services</b>				
Prestation informatique (maintenance, pack office, bugg etc.)	10 000,00 €	100,00%	10 000,00 €	Charge connexe
<b>606 - Achats non stockés de matières et fournitures</b>			0,00 €	
Eau	0,00 €	100,00%	0,00 €	Charge connexe
Electricité	500,00 €	100,00%	500,00 €	Charge connexe
Fournitures d'entretien	500,00 €	100,00%	500,00 €	Charge connexe
Nourriture (café, thé accueil bénéficiaires + salariés)	500,00 €	100,00%	500,00 €	Charge directe
Carburant	500,00 €	100,00%	500,00 €	Charge connexe
Fournitures de bureau	500,00 €	100,00%	500,00 €	Charge connexe
<b>61 - Services extérieurs</b>				
<b>613 - Locations mobilières et immobilières</b>				
Locaux	1 500,00 €	100,00%	1 500,00 €	Charge connexe
Imprimante	500,00 €	100,00%	500,00 €	Charge connexe
Fontaine à eau	100,00 €	100,00%	100,00 €	Charge connexe
<b>615 - Entretien et réparation</b>				
Entretien des locaux	500,00 €	100,00%	500,00 €	Charge connexe
Maintenance local	500,00 €	100,00%	500,00 €	Charge connexe
Réparation véhicule	500,00 €	100,00%	500,00 €	Charge connexe
<b>616 - Primes d'assurances</b>				
Assurance des locaux	500,00 €	100,00%	500,00 €	Charge connexe
Assurance du véhicule	500,00 €	100,00%	500,00 €	Charge connexe
<b>62 - Autres services extérieurs</b>				
<b>622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires</b>				
Honoraires cabinet comptable	0,00 €	100,00%	0,00 €	Charge connexe
	0,00 €	100,00%	0,00 €	Charge connexe
<b>627 - Services bancaires et assimilés</b>				
Compte bancaire	0,00 €	100,00%	0,00 €	Charge connexe
<b>63 - Impôts, taxes et versements assimilés</b>				
	0,00 €	100,00%	0,00 €	Charge connexe
	0,00 €	100,00%	0,00 €	Charge connexe
<b>64 - Charges de personnel</b>				
<b>641 - Rémunération du personnel</b>				
Fonctions support (personnel administratif et financier, etc.)	19 300,00 €	100,00%	19 300,00 €	Charge connexe

<b>Totaux charges connexes</b>	<b>36 400,00 €</b>	<b>36 400,00 €</b>
--------------------------------	--------------------	--------------------

<b>Report du Total des dépenses de la Plateforme</b>	<b>36 400,00 €</b>	<b>100,00%</b>	% des charges connexes éligibles par rapport aux dépenses totales de la Plateforme
--	--------------------	----------------	--

**Contrôle : les charges connexes ne doivent pas dépasser 20% des dépenses totales**

↩ **100,00%** Total charges connexes éligibles prises en compte

Compléter les cases de couleur jaune (si nécessaire)